

OMPI



PCT/R/1/6
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 avril 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS
(UNION DU PCT)

COMITÉ SUR LA RÉFORME DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN
MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

Première session
Genève, 21 – 25 mai 2001

RÉFORME DU PCT :
PROPOSITIONS DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Document établi par le Bureau international

1. Les propositions qui figurent dans les pages suivantes ont été présentées par la République tchèque et ont été reçues par le Bureau international le 2 avril 2001. On se référera au document PCT/R/1/2 pour les renseignements d'ordre général.¹

2. *Le comité est invité à examiner les propositions contenues dans le présent document.*

¹ Les documents de travail pour la session du comité sont disponibles sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/pct/fr/reform/index_1.htm.

PROPOSITIONS DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

L'Office tchèque de la propriété industrielle est en tous points favorable à la simplification et à la rationalisation des procédures du PCT. Les questions techniques et leurs solutions envisagées dans le projet IMPACT devront être prises en considération dans le cadre de l'élaboration de nouvelles dispositions juridiques du PCT. La mise en œuvre rapide de ces solutions techniques nous paraît de nature à faciliter grandement la procédure du PCT, y compris le traitement et la création des données. Cette interdépendance nous paraît extrêmement importante et réelle.

Nous sommes aussi favorables à la simplification des formalités du PCT, et notamment des conditions applicables à l'attribution de la date de dépôt international, conformément au Traité sur le droit des brevets.

[Fin du document]